

## Arrosage extérieur

### IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom du requérant	Adresse
Téléphone	Cellulaire
Adresse de l'arrosage (adresse ou numéro de lot)	Personne responsable
Type d'arrosage <input type="checkbox"/> Nouvelle Pelouse (10 jours) <input type="checkbox"/> Plantation d'arbres (7 jours) <input type="checkbox"/> Nouvelle haie (7 jours)	Emplacement de l'arrosage <input type="checkbox"/> Marge avant <input type="checkbox"/> Marge arrière <input type="checkbox"/> Marge latérale droite <input type="checkbox"/> Marge latérale gauche

### VALIDITÉ DU PERMIS

Du :	Au :
<p>Le permis est valide pour une période maximale de dix (10) jours consécutifs pour une pelouse et de sept (7) jours consécutifs pour une plantation d'arbres ou une haie.</p>	

### ARROSAGE AUTORISÉ

**Ce permis est valide seulement pour la propriété où a été installée ou ensemencée de la nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou une nouvelle haie et se limite à la superficie de terrain occupée par la nouvelle pelouse, la nouvelle plantation ou la nouvelle haie.**

### PÉRIODE D'ARROSAGE

**L'arrosage est autorisé à tous les jours, entre 20 h 00 à 22 h 00.**

**Quiconque contrevient aux dispositions du règlement numéro 622 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 2000 \$.**

**Une interdiction générale d'arrosage par la Municipalité invalide automatiquement ce permis.**

Signature du requérant	Signature de l'émetteur
------------------------	-------------------------

*N.B. : En cas de différence, la réglementation en vigueur prévaut sur le contenu de ce document.*

Municipalité du Village de Val-David  
 2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0  
 TÉLÉPHONE : 819 324-5678 POSTE 4238 TÉLÉCOPIEUR 819 322-6327  
 www.valdavid.com